



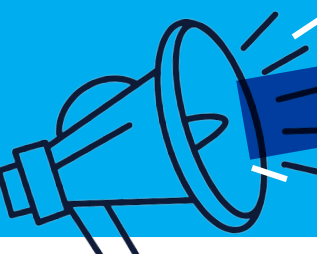
Un projet sur ma commune

tous concernés

**« De quoi je
me mêle » !**

**« L'enquête publique
donne la parole
aux citoyens »**





Enquête publique tous concernés

Quoi ?

Plan local d'urbanisme, expropriation, carte communale, sites patrimoniaux remarquables, aliénation de chemins ruraux, installation classée (usine, élevage industriel, éolien, plate-forme logistique...), plans de prévention des risques naturels, zone agricole protégée, schéma d'assainissement, déclassement de voirie etc...

Tous ces sujets ont un réel impact et les habitants ont leur mot à dire.

L'enquête publique, c'est le moment ou jamais.



Débat public
Concertation préalable



Enquête publique

Et après ?

Le commissaire enquêteur analyse les observations et les présente au porteur de projet qui peut y répondre.

Il donne ses conclusions dans un rapport, aide à la décision finale. **Ainsi chacun contribue à l'amélioration du projet !**



Un conseil :

J'explique comment l'avis des citoyens a été pris en compte et la décision finale.

Qui sommes nous ?

La CNCE

Fédération de **45 compagnies territoriales**, la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs (CNCE) anime un réseau de **3000 commissaires enquêteurs** qui conduisent quelque **6000 enquêtes publiques** par an. **Interlocutrice privilégiée** des pouvoirs publics, des élus, des associations et des porteurs de projet, elle s'investit pour améliorer la **démocratie de proximité**.

Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs



l'enquête publique,
au cœur des projets



Retrouvez-nous sur
<https://www.cnce.fr>
contact : cnce@cnce.fr
Tél. 03 81 95 14 98